

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	9
Absents	14
Total des votes	51

## 7. Finances locales

### 7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du deux avril 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, Mme LOUVEL, M BURET, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SENINCK, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS** M. BESSARD, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, M. VETEL

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. TIHY, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. LEROY à M. COUREL, M. DUSMENIL à M. SIMON, M. BARRE à M. MEAUDE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme BOQUET à Mme QUEVAL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BONVOISIN

### Del\_0031\_2024 Affectation du résultat 2023 – Budget Principal de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R2221-50 et R2221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le tableau ci-dessous retrace les résultats 2023 du budget principal :

CCPAVR principal							
investissement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	reste à réaliser	compte	budgeté	titré	reste à réaliser
001	1 386 054,78 €	1 386 054,78 €		10	2 213 547,90 €	1 921 889,41 €	
20	476 834,31 €	132 875,61 €	222 362,31 €	13	2 643 249,36 €	475 608,81 €	1 154 255,06 €
204	426 696,34 €	142 841,89 €	127 916,64 €	16	1 808 579,75 €	500 050,00 €	
21	2 779 408,08 €	873 265,18 €	368 688,93 €	040	660 078,44 €	673 216,41 €	
23	2 859 027,54 €	1 500 530,80 €	1 132 230,37 €	021	1 580 185,60 €		
040				024	26 900,00 €		
16	1 002 000,00 €	874 152,67 €		27	- €	442 668,28 €	
041	500 000,00 €	81,96 €		041	500 000,00 €	81,96 €	
27	2 520,00 €	2 520,00 €					
<b>TOTAL</b>	<b>9 432 541,05 €</b>	<b>4 912 322,89 €</b>	<b>1 851 198,25 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 432 541,05 €</b>	<b>4 013 514,87 €</b>	<b>1 154 255,06 €</b>
					déficit hors rår	- 898 808,02 €	
					déficit rår inclus	- 1 595 751,21 €	
fonctionnement							
dépenses				recettes			
compte	budgeté	mandaté	rattachements	compte	budgeté	titré	rattachements
011	7 399 635,64 €	6 027 780,85 €		013	227 187,00 €	358 399,63 €	
022	120 000,00 €	- €	- €				
012	10 420 572,64 €	10 301 076,53 €		70	2 655 581,00 €	2 868 850,11 €	
014	2 649 394,49 €	2 643 670,49 €		73	18 690 144,23 €	18 775 766,30 €	
65	5 071 029,00 €	4 869 068,36 €		74	4 687 706,00 €	4 481 753,28 €	
66	180 500,00 €	179 815,63 €		75	71 250,00 €	46 623,42 €	
67	44 270,40 €	15 829,59 €		77	706 245,00 €	771 263,16 €	
68	15 000,00 €	12 584,33 €		042			
042	660 078,44 €	673 216,41 €		78		9 743,54 €	
023	1 580 185,60 €			002	1 102 552,98 €	1 102 552,98 €	
<b>TOTAL</b>	<b>28 140 666,21 €</b>	<b>24 723 042,19 €</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 140 666,21 €</b>	<b>28 414 952,42 €</b>	<b>- €</b>
			24 723 042,19 €				28 414 952,42 €
						excédent	3 691 910,23 €
							2 096 159,02 €
						<b>résultats PPAL</b>	
						001 D	898 808,02 €
						002	2 096 159,02 €
						1068	1 595 751,21 €

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 1 595 751.21 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 898 808.02 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 595 751.21 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 2 096 159.02 €.

Pont-Audemer, le 15 avril 2024  
le Président  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

